

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée greffière de la Ville d'Amos :

QU'aux termes de la résolution 2025-433 adoptée le 17 novembre 2025, le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2026 comme suit :

- Le 19 janvier 2026;
- Les 2 et 16 février 2026;
- Les 9 et 23 mars 2026;
- Les 7 et 20 avril 2026;
- Les 4 et 19 mai 2026;
- Les 1^{er} et 15 juin 2026;
- Le 20 juillet 2026;
- Le 17 août 2026;
- Les 8 et 21 septembre 2026;
- Les 5 et 19 octobre 2026;
- Les 2 et 16 novembre 2026;
- Le 7 décembre 2026;

DE FIXER l'heure du début de chaque séance ordinaire à 19 h 30 à la salle du conseil au 176, 1^{re} Rue Est, Amos, à l'exception de :

- la séance du 19 mai 2026 qui aura lieu à la salle communautaire du secteur St-Maurice-de-Dalquier, soit au 131, chemin Lecomte à Amos.
- les séances du 20 avril 2026 et 21 septembre 2026 qui auront lieu au complexe sportif du secteur de Saint-Félix-de-Dalquier, soit au 41, rue de l'Aqueduc à Amos.

DONNÉ À AMOS, CE 18 NOVEMBRE 2025

(s) Mariane Michaud,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 18 novembre 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 18 novembre 2025

(s) Mariane Michaud, greffière